

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 10 septembre 2024

Signature d'une première convention-cadre entre l'OFB et le CNRS pour renforcer la recherche et la protection de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) et le CNRS ont signé leur première convention-cadre, le lundi 9 septembre 2024. Ce partenariat stratégique vient consolider les efforts de ces deux institutions pour la recherche sur la préservation et la restauration des écosystèmes en France et au-delà.

Cette convention-cadre favorisera une meilleure concertation des deux établissements en matière de recherches, de politiques et de stratégies scientifiques. Elle permettra une meilleure synergie dans le partage d'expérience et d'expertise, sur la formation, notamment de jeunes chercheurs, ainsi qu'une meilleure mutualisation des connaissances en matière de protection de la biodiversité.

Les projets co-développés dans le cadre de cette convention mobiliseront les équipes de scientifiques du CNRS et les experts de l'OFB autour de programmes scientifiques d'envergure. Ces travaux viseront à mieux comprendre les dynamiques des écosystèmes, tout en fournissant des recommandations pour la gestion durable des espaces naturels.

Un partenariat pour répondre aux défis environnementaux

Dans un contexte de crise mondiale de la biodiversité, l'OFB et le CNRS s'engagent à mutualiser leurs ressources et expertises pour développer des projets de recherche innovants et des actions concrètes. **Ce cadre de collaboration s'articule en 3 axes majeurs :**

1- Observations et gestion des espèces et habitats

Cet axe se concentre sur l'étude des populations d'espèces (protégées, envahissantes, ou exploitées) et de leurs habitats. Il inclut le développement d'outils pour la conservation et la gestion des espèces, l'analyse des dynamiques de la biodiversité à différentes échelles (biologique, spatiale et temporelle), ainsi que l'utilisation de technologies innovantes (télé-détection, ADN environnemental) pour surveiller les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins. Il prévoit également l'intégration de la perception publique dans les décisions de conservation.

2- Impacts des activités humaines et du changement climatique

Cet axe traite de l'étude des effets des activités humaines et du changement climatique sur les écosystèmes et la biodiversité. Il aborde la dynamique nature-humain dans un contexte de transition écologique, les interactions agriculture-biodiversité, et l'impact des énergies renouvelables. Il s'intéresse aussi aux pratiques d'aménagement du territoire et à la restauration des écosystèmes, tout en favorisant la mobilisation des parties prenantes dans ces transitions.

3- Partage et articulation des systèmes d'information

Cet axe vise à renforcer la connexion entre les systèmes d'information nationaux sur l'eau, les milieux aquatiques et leur biodiversité et les infrastructures de recherche. Il encourage un partage de données plus cohérent, au niveau national et

international, pour améliorer la gestion et la recherche sur la biodiversité, notamment via des plateformes comme le GBIF.

Ces trois axes soutiennent une approche globale pour comprendre, protéger et restaurer la biodiversité tout en facilitant le partage de connaissances à travers des plateformes scientifiques.

"Cette convention-cadre marque une étape essentielle dans la collaboration entre l'OFB et le CNRS. Ensemble, nous renforcerons notre capacité à connaître et protéger la biodiversité en France et à l'international. En mutualisant nos expertises et nos ressources, nous pourrons mieux anticiper les défis environnementaux et proposer des solutions concrètes et innovantes, en interface des politiques publiques, afin de mieux préserver les espèces et les écosystèmes." **déclare Olivier Thibault, directeur général de l'OFB**

« De l'échelle moléculaire à l'échelle des écosystèmes, en passant par les dynamiques des populations et les interactions complexes entre les espèces, les équipes du CNRS apportent les connaissances scientifiques indispensables pour comprendre, analyser, et proposer des solutions aux défis de la biodiversité. Je suis heureux que l'organisme renforce aujourd'hui sa collaboration avec l'Office français de la biodiversité à travers la signature de cette première convention-cadre. Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour développer une recherche au meilleur niveau, en lien avec les besoins des politiques publiques, et en réponse aux attentes de la société. », **indique Antoine Petit, président-directeur général du CNRS.**



Contacts Presse

Arthur Limiñana / 06 73 69 21 96
presse@ofb.gouv.fr

Priscilla Dacher / +33 1 44 96 46 06
priscilla.dacher@cnrs.fr

À propos de l'OFB

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>

À propos du CNRS

Acteur majeur de la recherche fondamentale à l'échelle mondiale, le CNRS est le seul organisme français actif dans tous les domaines scientifiques. Sa position singulière de multi-spécialiste lui permet d'associer les différentes disciplines scientifiques pour éclairer et appréhender les défis du monde contemporain, en lien avec les acteurs publics et socio-économiques. Ensemble, les sciences se mettent au service d'un progrès durable qui bénéficie à toute la société.

www.cnrs.fr